



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

12^e séance du mardi 21 janvier 2025

Présidence de M. Eric Bettens, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de M. Valéry Beaud et consorts « Appel d'offres à investisseurs pour l'étape 2 des Plaines-du-Loup : la Municipalité est-elle plus intéressée par le rendement des terrains que par le montant des loyers ? »
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation,

et adopte

la résolution de l'interpellateur, disant :

«Le Conseil communal souhaite que la Municipalité renonce à l'augmentation massive de la valeur du sol définie pour les logements à loyer abordable (LLA) et qu'elle fixe cette valeur au maximum à CHF 650.- par m² de surface de plancher déterminante (SPd) pour les projets qui proposent des loyers suffisamment inférieurs aux limites LLA (art. 28 RLPPPL), qui comprennent des locaux communs à destination du quartier ou pour les projets particulièrement innovants ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-et-un janvier deux mille vingt-cinq.

Le président



Le secrétaire